



Le Touquet, le 21 avril 2012

Mise à jour le 28 avril 2012

**Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Boulevard Daloz
62520 – LE TOUQUET**

Objet : Concertation du 21 avril 2012

Monsieur le Maire,

Ce 21 avril 2012, nous organisions une concertation auprès des Touquettois concernant certains grands projets envisagés au sein de la station. Vous avez tenu à manifester un intérêt à notre démarche en nous rendant visite, avec l'Adjointe à l'Urbanisme et quelques Conseillers Municipaux. Nous vous en remercions.

Notre démarche semble avoir été appréciée puisque nous avons pu accueillir plus de 50 personnes dans l'opération « Non Stop » organisée 5 heures durant réparties sur la journée. La très grosse majorité des échanges a porté sur le projet « ZAC de QUENTOVIC ». Nous allons reprendre ci-dessous l'essentiel des avis et suggestions présentées :

1 - Situation Globale

- Les 3 scenarios initiaux, présentés par vos soins à la population, et dont une note récapitulative nous a été remise en matinée par Madame CHOTEAU faisaient l'objet de controverses importantes.
- Face aux difficultés se profilant à l'horizon, et prenant en considération les risques de recours, la municipalité a réfléchi à un scénario, en rupture avec les précédents. Après explications avec nos visiteurs, c'est ce dernier qui a fait l'objet de toute notre attention.

2 - Végétalisation

- La modification visant à réaliser l'espace végétal en pendant des constructions de la rue de Moscou a été unanimement validé. Il présente de très nombreux avantages dont celui d'offrir un éclairement optimal pour cet espace fort bien orienté Sud/Sud Ouest. Par ailleurs, il ne limite pas la visibilité pour les riverains, leur laissant le meilleur champ visuel.

3 - Stationnements

- L'idée de créer les espaces de stationnements, dans une partie arborée, sur un socle alvéolaire assurant une meilleure stabilité des terrains est nécessaire, d'autant qu'un espace pour les boulistes serait conservé. Cette solution favorise le maintien de la clientèle du bar le Fireman et pérennise donc son existence.
- La création de parkings souterrains au niveau des immeubles demeure une contrainte définie par le POS, puisque le PLU au Touquet reste à l'état de projet. La notion de 1 place par logement est aujourd'hui incompatible avec la réalité objective des foyers et le manque crucial de places lors des périodes d'affluence dans la station dite des « 4 Saisons ». C'est pourquoi il est essentiel de valoriser les espaces offerts lors des travaux de terrassement avant construction d'immeubles. Nous demandons de fait :
 - à minima 2 places par logement

- des places complémentaires, en profitant des travaux à réaliser sur la Zone, afin d'utiliser la totalité des espaces en sous-sol pour assurer la mixité des parkings : logements - visiteurs externes.
- Cette stratégie reprend celle conçue au niveau du complexe QUEEN VICTORIA et qui, pour d'obscures raisons malgré les engagements publics affirmés, n'a jamais vu le jour. Sur la totalité du plan masse présenté, soit de l'ordre de 8 800 m², il serait possible de créer un parking de l'ordre de 300 à 350 places. Cette possibilité réservera l'avenir tout en limitant la charge financière, profitant des excavations à mettre en œuvre pour les immeubles.
- Les stationnements de surface pourraient prioritairement servir pour la desserte des commerces de proximité.
- Nous formulerais en annexe (dossier en cours d'élaboration) des propositions concrètes visant à une rationalisation des horodateurs existants ou à venir, avec une philosophie tranchant avec celle mise en œuvre actuellement, laquelle dessert les intérêts de la Station.
- Nous suggérons par ailleurs la recherche d'un emplacement qui, à terme, permette l'édification d'un « immeuble parking », selon le projet évoqué voici plusieurs années auprès de la municipalité antérieure. Il s'agissait à l'époque d'un projet sur un terrain vague, à l'arrière du Marché couvert.

4 – Construction Résidence Séniors

Cette proposition est certes louable mais, sans prendre une position définitive, nous nous interrogeons sur l'opportunité d'une telle édification. En effet, et après consultation des visiteurs lors de notre Concertation, mais également de Touquettois de tous horizons, il convient de poser au préalable un certain nombre de questions :

- La Municipalité évoque le souhait de résidents de la Forêt de se « replier », en fonction de l'âge, vers un logement mieux adapté à leur situation. Cela nous semble, sinon une évidence, du moins une sage résolution.
- Pour autant, ces Touquettois habitués à un tel environnement accepteront-ils celui du quartier de Quentovic ? Sans aucun parti pris et sans aborder dans leur appréciation, les réponses enregistrées nous conduisent à répondre par la négative.
- Il est tout aussi évident que de nombreux autres Touquettois, moins argentés, ne pourront s'offrir cette approche.
- Dans un tel contexte, il convient, à tout le moins, d'intégrer cette hypothèse dans la nouvelle stratégie d'aménagement.
- Si elle voit le jour, cette résidence devra s'intégrer parfaitement dans l'environnement existant. En effet, elle se trouvera en vis-à-vis de maisons typiques existantes et se doit de se fondre dans cet environnement à préserver.

5 - Construction logements

Nous avons noté avec satisfaction l'abandon de toute idée de suppression de l'ex-gendarmerie et de la Maison des Associations, ce qui n'empêche d'aucune façon toute recherche d'améliorations à envisager.

Là encore, l'hypothèse de travail est fort louable et s'avère sans doute indispensable. Nous pensons nécessaire d'œuvrer de façon plus large, dans le cadre du couple « Logement-Travail ». L'exemple récent des logements construits à l'aéroport doit impérativement être intégré ; ce n'est pas une réussite et il a été nécessaire de modifier la stratégie initiale. Pour favoriser la vente, il s'est avéré indispensable de faire appel à une autre population pour assurer la vente de tous les lots.

Le niveau de prix, bien que mieux accessible que tout ce qui peut se construire au Touquet, n'a pu être déterminant. D'autre part, l'éloignement de la ville n'a pas favorisé l'accessibilité et le contexte économique n'est pas de nature à améliorer la situation. Ici, nous nous trouvons dans une situation nettement plus favorable sur cet aspect.

Par contre, même si, comme la Municipalité nous en a informé, le « carnet de demandes de logements » est important, encore faudra-t-il que les prix permettent une réelle accessibilité aux

couples avec enfants intéressés par une telle opération. C'est pourquoi nous insistons sur l'absolue nécessité d'envisager des créations d'emplois (Ville et Communauté de Communes). La Commission Economique aurait tout intérêt à plancher sur cette question afin de conduire des entreprises à s'intéresser au site du Touquet et de ses environs pour, à court terme, être en situation d'offrir des emplois pérennes et fixer ainsi la population du Touquet Paris Plage.

De même que pour la Résidence Séniors, les immeubles devront respecter l'environnement actuel comportant des maisons typiques.

En ce qui concerne l'ancienne caserne des pompiers, l'espace pourrait faire l'objet d'un nouveau bâtiment mieux adapté à cet environnement décrit antérieurement. Pour ce faire, il conviendra au préalable d'offrir une solution efficace et opérationnelle concernant les secours lors des périodes estivales, à distance proche des plages pour ne pas pénaliser les temps d'interventions. Il en va de même pour les services de sécurité (Gardes urbains, ASVP, ...)

6 – Commerces

La suggestion du linéaire commercial de la rue de Metz à la rue de Calais, en léger décalé intégrant l'espace végétal nous semble une offre intéressante. Se posera bien entendu la question de la négociation, puis des transferts des cellules commerciales existantes. Une opération tiroirs doit permettre de résoudre cela au mieux des intérêts des commerçants et de leur clientèle.

En sus des souhaits exprimés lors des réunions d'information initiées par la Mairie, nous attirons votre attention sur deux demandes :

- La première reprend une démarche initiée par notre Association dès mai 2003. Celle-ci visait à la création d'un « Pôle Commun de Services Publics » (cf. fiche thématique n°5 approuvée à l'unanimité par notre Assemblée Générale du 16 juillet 2003). En regard de la population moyenne présente sur notre territoire, il serait urgent d'offrir de nouveau des services à la population. Il est inacceptable de devoir se rendre à Berck ou à Boulogne-sur-Mer pour résoudre un problème de téléphone portable par exemple. Il est bon, également, de rappeler la fréquentation de l'avenue des Phares, par les Touquettois, mais également par les habitants des communes alentours, pour des questions relatives à l'énergie, électrique ou gazière.
- La seconde porte sur une question plus ponctuelle avancée par plusieurs personnes. Existe aujourd'hui un pressing qui accepte actuellement de rendre quelque services en matière de « blanchisserie ». Face au nombre de personnes ne pouvant plus aujourd'hui satisfaire individuellement leurs besoins, qu'il s'agisse de personnes âgées ou de jeunes, par exemple du Lycée Hôtelier, cette activité mériterait de se trouver renforcée et pérennisée.

7 - Jardin d'enfants

Lors de notre concertation, l'idée de transférer cette activité dans le Jardin existant actuellement et encadré par les rues de Quentovic, de Metz, de Londres, mérite un examen. Il conviendrait bien entendu de s'assurer de tout ce qui relève de la Sécurité afin de préserver les enfants, en regard du nœud de circulation à cet emplacement. On pourrait par exemple envisager les accès dans le prolongement de la rue de Paris, en intégrant cette portion de route dans cet espace revalorisé. L'espace dédié serait plus vaste et libérerait l'emplacement actuel pour l'insérer dans l'espace végétalisé tout en offrant quelques places de parkings en sus.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président
Jean-Claude NEBOUT

CONCERTATION du 21 AVRIL 2012 - ANNEXE

Cette annexe vient en complément du rapport rédigé en prolongement de la Concertation du 21 avril 2012 sur les « grands projets » de la ville du Touquet.

1 - Sur le rapport ci-dessus

1a - Constructions

Nous avons quelques interrogations sur le volume des constructions envisagées et qu'il nous semble nécessaire de clarifier. Le Plan d'Occupation des Sols en vigueur permet-il, en l'état, la densité de constructions telles qu'envisagées sur le projet présenté ? Nous craignons que la création d'une ZAC ne suffise pas à justifier d'un accroissement, si tel était le cas. De même, en ce qui concerne la majoration des droits à construire selon la Loi adoptée le 6 mars 2012, complétée par les Décrets d'application, qui doit faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal et d'une consultation de la population. Rappelons que les zones classées sont soumises à des conditions particulières qu'il convient de clarifier.

Nous sommes persuadés que toutes les mesures relatives au respect de l'environnement durable sont ou seront prises pour l'ensemble de ce dossier. Nous pensons qu'il serait souhaitable d'envisager en sus la récupération des eaux de pluie ainsi qu'une source d'énergie indépendante. Du solaire en toitures serait par exemple un concours intéressant.

1b – Stationnements

Le stationnement payant est globalement très mal perçu, tant par les habitants que par les visiteurs et estivants. Les dispositifs mis en œuvre, en perpétuelle évolution, ne contribuent pas à clarifier la situation, même lorsque les mesures visent à abaisser les coûts en certaines périodes. Dans ce contexte, les extensions du stationnement payant aggravent la situation plus qu'elles ne la résolvent.

Dès l'instant où les horodateurs existent, il n'est pas envisageable de les supprimer, mais il est possible de les utiliser différemment. C'était l'objet de nos propositions formulées dès le 18 septembre 2006 que nous reproduisons ci-dessous, en fin de la présente annexe :

Sans reprendre la totalité de la démonstration, formulons simplement un projet qui pourrait se décliner comme suit :

- A l'arrivée, insertion de carte permettant le retrait d'un ticket sur lequel figurera le n° du véhicule, à déposer dans sa voiture,
- Modification du programme des horodateurs, ceux-ci pouvant par exemple offrir, sur la journée :
 - un temps de gratuité à définir (1h, 2h, 3h)
 - l'heure suivante 0,50 ou 1 €
 - l'heure suivante 1 ou 2 €
 - l'heure suivante 2 ou 3 €
 - et ainsi de suite
- Avant reprise du véhicule, insertion de la carte et paiement « au temps réellement passé »

Ce dispositif présente à notre sens de nombreux avantages :

- Libération du souci portant sur le contrôle permanent de l'horaire, en vue d'éviter l'infraction et l'amende qui en découle (en villégiature, on doit pouvoir garder l'esprit libre et serein)
- Circuler, faire ses achats, déjeuner, etc., sans contraintes ni soucis majeurs
- Apporter une réponse positive à la population permanente, comme aux visiteurs et aux touristes, tout en préservant leur pouvoir d'achat, au profit du commerce et en corollaire de la ville

- Cet état de fait se traduira par un regain au niveau commercial, les clients se trouvant déchargés d'une contrainte désagréable lors de leur séjour : celui d'examiner régulièrement l'horaire
- En contrepartie, tous ceux qui ne respecteront pas les conditions offertes (absence d'identification du véhicule et de dépôt de ticket sur le tableau de bord, stationnements sur trottoirs ou sur passages piétons, ...) se verront plus lourdement taxés avec amende et enlèvement du véhicule.

Le « Droit » pour bénéficier de l'offre s'accompagne d'un « Devoir » d'en respecter les termes. Pour les conducteurs réalisant l'effort de se stationner plus à l'écart, l'offre des navettes sera affinée et parfaitement lisible afin de ramener les utilisateurs au cœur de ville dans les meilleures conditions

Si, comme nous l'espérons, cette stratégie globale est adoptée, il conviendra alors de procéder à une vaste campagne d'information soulignant l'offre de la ville du Touquet qui accueille et propose à ses visiteurs la possibilité de stationner gracieusement durant une période choisie, suivie de tarifs privilégiés, afin de profiter au mieux de tout ce que propose la Station (les espaces de nature, la plage immense et la mer, la multitude des sports à pratiquer en toute saison, les rendez-vous culturels d'horizons variés, la ville et ses commerces divers, ses hôtels et restaurants, etc.).

Nous perdons aujourd'hui de nombreux clients et les reconquérir demandera du temps. Nous sommes persuadés, étant régulièrement sur le terrain et écoutant nos concitoyens, du Touquet et d'ailleurs, que le critère du stationnement est très important. Nous souhaitons vous en avoir convaincu et restons totalement disponibles pour étudier plus avant cette question fondamentale.

2 - Sur un plan plus global

Nous souhaitons, Monsieur le Maire, attirer votre attention sur les difficultés que rencontrent des personnes pour « Vivre au Touquet ». Eh oui, cela existe et mérite d'être souligné !

Lors de rencontres comme celle que nous venons de mener ce samedi 21 avril 2012, des personnes en arrivent à se confier. Nous vous citerons deux exemples :

- En débattant de la « Résidence Séniors », une personne a fini par nous faire part de ses difficultés. Tout en reconnaissant l'intérêt des sites Pagnol et Chevalier, elle nous a fait part de l'impossibilité de les intégrer ; elle n'en a pas les moyens, même avec les aides qu'elle pourrait, peut être, obtenir. Elle vit aujourd'hui très chichement.
- Une autre arrive aujourd'hui à vivre correctement, dès l'instant où elle occupe sa petite maison avec sa mère. Lorsque cette dernière disparaîtra, elle s'interroge sur son devenir, car elle ne pourra plus faire face.

Cela est dit succinctement mais nous interpelle ; vous aussi sans doute ?

Nos propositions formulées le 18 septembre 2006

La ville du Touquet est dépeinte comme une ville ayant adopté « une solution originale » et représentant « une première en France à cette échelle ». Permettez-nous d'émettre quelques réserves sur cette affirmation sans doute avancée par la Ville. Le sujet a d'ailleurs fait l'objet d'un débat lors de notre Assemblée Générale du 11 août 2006.

Voici plus d'un an, fin mai 2005, nous formulions auprès de Monsieur le Maire du Touquet une proposition relative à l'installation d'une borne « horodateur alphanumérique » permettant d'offrir un stationnement payant ou gratuit, et selon une durée à déterminer. Nous suggérons de définir cette durée, après concertation avec les commerçants et les habitants, au travers de leurs Associations représentatives respectives. Nous tenons la documentation de ces matériels à votre disposition. A ce stade, nous affirmons que le service proposé est même nature que celui retenu, mais les modalités et les incidences en sont profondément différentes. Pour abréger la rédaction du texte, nous désignerons la borne mise en œuvre par la municipalité sous l'appellation **BT** et celle suggérée par le Collectif Citoyen par **BCC**.

- La **BT** ne peut gérer que deux véhicules ; la **BCC** présente des possibilités quasi infinies. Sa seule limite se pose en termes de distance après détermination du rayon d'action.
- La **BT** offre toute possibilité de fraude et certains ne s'en privent pas. Après sa demi-heure, il suffit de déplacer le véhicule (en avant ou en arrière) selon les places disponibles ou, en cas contraire, de sortir et de réaliser un créneau pour se repositionner. Dans les deux cas, le « compteur est remis à Zéro ». La rotation des véhicules n'est donc pas assurée. Signalons par ailleurs que de nombreux commerçants riverains ont constaté que l'appel aux « agents en charge du stationnement » reste sans aucune suite. Là encore, l'effet de rotation n'est pas respecté ; pire, il crée chez les automobilistes en défaut le sentiment d'impunité, ce qui les engage à ne plus rien respecter.
- La **BCC** présente la particularité de délivrer un ticket à apposer sur le tableau de bord, en gratuit comme en payant. Ce ticket mentionne le numéro d'immatriculation que l'automobiliste aura dû entrer pour obtenir ce « laisser stationner ». Aucune possibilité de fraude n'est possible, ce qui facilite la tâche des agents habilités et assure l'indispensable rotation des véhicules, au profit des commerces alentour. Le « temps autorisé peut se programmer sur la journée ou la demi-journée par exemple.
- La **BT** coûtait à l'origine, selon les chiffres donnés par la ville, 2 000 € installation comprise. Sans doute ceux-ci ont été revus pour coller à la réalité puisque vous indiquez 2 500 € la place sur votre article (chiffre confirmé par les Services de la Ville), ce qui met la **BT** à 5 000 €.
- La **BCC**, toute installation comprise, coûte 5 500€ , quel que soit le nombre de véhicules gérés. Ce prix intègre un rouleau de 3 500 tickets, seule variable de consommation pour cet appareil (la recharge de 3 500 tickets coûte 21, 78 €).
- Pour obtenir une desserte correcte vis-à-vis des automobilistes (une borne accessible à 50m) il conviendrait d'installer une **BCC** aux 12 croisements entre les rues St Jean, Raymond Lens, la Paix et les rues Moscou, Metz, Londres, Paris. Ceci couvrirait tout le cœur de ville délimité par le boulevard Daloz, la rue de Bruxelles, le boulevard Pouget, la rue Jean Monnet, ce quelle que soit la stratégie retenue par la ville (gratuit ou payant) dans le présent comme dans le futur. La dépense se serait élevée à 66 000 €. Les 56 **BT** installées représentent une dépense de 280 000 €. Nous avons donc sur ce dossier un gaspillage d'argent public à hauteur de 214 000€ ce que nous dénonçons avec vigueur, d'autant que les **BCC** permettent éventuellement d'augmenter le nombre de véhicules gérés, sans aucune augmentation de l'investissement initial.
- Ajoutons que les **BT** ont amputé de façon notable les espaces de trottoirs dévolus aux piétons. Les **BCC** ne présentent pas cet inconvénient, pouvant utilement se positionner dans l'axe d'alignement des voitures (leur empattement au sol ressort à 20X20 cm). Par ailleurs, leur alimentation électrique peut s'effectuer par panneau solaire en dessus de borne et par batterie, indépendamment du réseau électrique. A noter que notre base de calcul intègre l'alimentation par panneau solaire, avec batterie en cas de panne, sans pour autant défalquer le montant du raccordement au réseau inclus dans le prix de base.
- Complétons l'analyse au niveau **BCC** en soulignant :
 - La possibilité de combiner un stationnement payant, une fois expiré le temps de base en gratuité.
 - Il est toujours possible de passer ultérieurement du stationnement gratuit au stationnement payant, sans aucun surcoût pour l'installation mise en œuvre.
 - Ce matériel peut être doté, sans surcoût, d'une carte autorisant un stationnement facturé à la minute réellement stationnée.
- Une grosse partie de l'ensemble des bornes envisagées reste à installer. Sans doute est-il encore possible d'adopter les correctifs nécessaires et apporter ainsi un meilleur service aux usagers accompagné de surcroît d'un coût moindre.

Une nouvelle fois, l'absence de concertation, auquel s'ajoute un refus de prise en considération de propositions concrètes et crédibles émises par des associations, conduisent au fiasco d'une idée de base intéressante, faute d'une adaptation cohérente sur le terrain. Nous n'avons rien inventé ; des villes comme Nyons, Toulon, Valence, Vienne, ... sont équipées avec ces matériels, pour leur plus grande satisfaction en regard des multiples services offerts. Nous nous sommes simplement documentés, en approfondissant notre recherche, afin de présenter un dossier solide et cohérent. Nous tenons celui-ci à votre disposition.